

## **La FEPEM publie son rapport d'activité 2019 et dresse son bilan de la gestion de la crise sanitaire**

**Paris, le 22 juin 2020** – A l'occasion de son assemblée générale annuelle qui a rassemblé plus de 120 délégués, la FEPEM publie son [rapport d'activité 2019](#) et dresse **son bilan de la gestion de la crise sanitaire**.

Tout au long de l'année 2019, la FEPEM a déployé un large éventail d'actions au niveau national, régional et européen pour positionner l'emploi à domicile comme réponse aux enjeux sociétaux actuels et futurs. Elle a également poursuivi son engagement dans la co-construction des politiques publiques en faveur de l'emploi à domicile.

- **Au niveau national**, la FEPEM a activement contribué aux réflexions « Grand âge et autonomie » afin que **le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile soit intégré au futur dispositif de l'accompagnement du vieillissement à domicile**. Elle a également obtenu le **maintien de l'exonération de cotisations sociales pour les employeurs à domicile de plus de 70 ans**, un temps menacé. Enfin, pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages en les soulageant d'une avance de trésorerie et faire reculer le recours au travail non déclaré, elle est parvenue à convaincre les pouvoirs publics d'expérimenter **le versement mensuel du crédit d'impôt pour les particuliers employeurs**, une mesure qu'elle appelait de ses vœux depuis des années.
- **Au niveau régional**, l'année 2019 a été marquée par un renforcement de la dynamique partenariale : **330 conventions territoriales ont été signées** en plus du déploiement de la convention CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) auprès des Conseils Départementaux. Les Délégations Territoriales de la FEPEM sont aujourd'hui **représentées dans 119 instances territoriales** pour faire entendre la voix des particuliers employeurs.
- **Au niveau européen**, la FEPEM a élargi son rayonnement et le temps fort des élections du Parlement européen a été l'occasion de **publier un Livre Blanc « Emploi, Famille et Domicile dans l'Union européenne »** qui concrétise le fruit d'une collaboration et d'une concertation de plus de deux ans avec les organisations de la société civile et les institutions européennes. 10 propositions concrètes ont été formulées, dont la **création d'un cadre européen de référence pour harmoniser l'emploi entre particuliers**, alliant protection sociale pour les salariés et simplification de la création d'emplois déclarés pour les employeurs.
- **Le dialogue social sectoriel** s'est une fois encore illustré par sa capacité d'innovation et d'anticipation : les partenaires sociaux du secteur ont engagé **une démarche de convergence des branches** salariés et assistants maternels du particulier employeur. Ces travaux ont débouché sur la conclusion d'un **accord de méthode visant à organiser les négociations du futur dispositif conventionnel**.

« Je tiens à saluer l'engagement quotidien des délégués et des collaborateurs de la FEPEM. Il a permis de réelles avancées en 2019 et, dès le début de la crise sanitaire, la mise en place des mesures opérationnelles nécessaires pour accompagner au mieux les particuliers employeurs et leurs salariés, tout en protégeant leur santé et leur sécurité. Je les remercie pour les efforts continus qu'ils ont fournis pour faire face à cette situation inédite, pour leur capacité d'adaptation et l'imagination qu'ils ont déployée sur le terrain. » précise Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM.

L'épidémie de coronavirus a effectivement fait exploser la demande d'accompagnement des particuliers employeurs, donnant un coup de projecteur sur l'utilité économique et sociale du secteur.

L'accompagnement des particuliers employeurs a été une priorité pour répondre à leurs nombreuses interrogations durant cette période d'incertitudes :

- **700 000 personnes** se sont connectées sur les sites [Particulier-employeur](#) et [Particulier emploi](#) durant la crise !
- Les chargés d'information et les juristes experts de la FEPEM ont répondu à **44 000 appels** et la foire aux questions mise à jour quotidiennement a comptabilisé près de **118 000 vues**.

Grâce à un engagement sans précédent, la FEPEM a notamment obtenu **un dispositif exceptionnel de chômage partiel pour les particuliers employeurs, un circuit de distribution de masques dédié aux assistants de vie** et la **publication d'un guide sectoriel paritaire de préconisations et de bonnes pratiques** pour faciliter la reprise de l'activité, validé par le ministère du Travail et le ministère de la Santé et des Solidarités.

« L'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'emploi à domicile a été au rendez-vous et a su faire preuve d'une grande résilience, c'est une source de fierté ! Nous sortons plus forts de cette crise avec l'ambition renouvelée de conforter un modèle d'emploi innovant qui a plus que jamais prouvé son utilité sociale ! Le domicile est devenu, en l'espace de quelques semaines, le refuge ultime des citoyens à travers le monde. Nous devons en tirer des conséquences, de nouveaux comportements à domicile vont émerger. » ajoute Marie Béatrice Levaux.

#### **A propos de la FEPEM**

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

#### **CONTACT PRESSE :**

Jean-Christophe GOUX  
06.11.73.41.02  
[jcgoux@fepem.fr](mailto:jcgoux@fepem.fr)